



Adoption aux Philippines: inscription dans le registre suisse de l'état civil

Mars 2022

Documents à soumettre

Les documents **originaux** suivants doivent être présentés avec une copie :

- Acte de naissance après l'adoption** émis par la Direction Générale des Statistiques des Philippines (PSA), avec une apostille obtenue auprès du Département philippin des affaires étrangères (DFA) et datant de moins de six mois à compter de sa date d'émission.
- Décision d'adoption et certificat de finalité** prononcés par le tribunal avec une apostille du DFA et traduits dans l'une des langues suisses (allemand, français ou italien). La traduction doit être clairement lisible. Toute page illisible de la décision d'adoption ne sera pas acceptée en Suisse.
- Photocopie de la page du passeport philippin de l'enfant, sur laquelle figurent ses données.

Les documents originaux sont destinés à l'autorité de l'état civil compétente en Suisse et ne sont pas restitués. Les photocopies ne sont pas acceptées. Des documents supplémentaires peuvent être exigés, si besoin.

Traduction

Les documents qui ne sont pas dans une langue nationale suisse ou en anglais doivent être traduits.

Vérification approfondie

L'ambassade fera la vérification des documents philippins auprès de l'autorité locale compétente avant de les légaliser et de les transmettre aux autorités suisses.

Selon le résultat de l'expertise ou selon les exigences des autorités compétentes en Suisse, l'Ambassade peut exiger une vérification complémentaire par l'intermédiaire d'un service externe et demander des documents et des frais supplémentaires.

Le délai de traitement pour l'authentification des documents est d'environ 3 à 4 mois au minimum.

Emoluments

L'inscription de l'adoption dans le registre suisse de l'état civil est gratuite.

Informations supplémentaires

- La liste des traducteurs est consultable en ligne sur notre site officiel:
<https://www.eda.admin.ch/countries/philippines/en/home/services/uebersetzer.html>
- La comparution personnelle de l'intéressé n'est pas obligatoire. Vous pouvez envoyer les documents à l'Ambassade de Suisse via un service de courrier comme LBC.